
❖ CUSY infos... ❖

Numéro 2

Avril 1996

“ SPECIAL FINANCES ”

Le budget communal

Madame, Monsieur,

La commission des finances a réalisé ce document à votre intention pour vous donner quelques éléments d'information dans le domaine des finances locales.

Dans ce bulletin "spécial finances", nous avons voulu vous présenter avec transparence les différents budgets et le bilan financier définitif pour l'année 1995.

Néanmoins la commission reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire qui vous permettrait de mieux comprendre la gestion communale.

Le budget communal correspond à la liste des moyens dont se dote une équipe municipale pour réaliser ses projets, tenir ses engagements, exécuter son programme de mandat.

- Pour faire fonctionner les services
- Pour moderniser et équiper la commune
- Pour faire face à ses obligations et ses devoirs.

Le budget est à la commune ce qu'est la loi de finances à l'Etat.

Il s'agit donc de la principale décision du conseil municipal.

Aussi le budget est-il un nécessaire compromis entre le souhaitable (ce que l'on aimerait faire et le possible (ce qu'on peut raisonnablement faire)

Sur le plan administratif, le budget communal a la caractéristique d'être un acte de prévision et d'autorisation.

L'exercice budgétaire couvre l'année civile soit du premier janvier au trente et un décembre.

COMPTES ADMINISTRATIFS 1995 BUDGETS ANNEXES

CHAUFFERIE- BOIS BALANCE GENERALE

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<i>Dépenses</i>	0	1 041 089.90
<i>Recettes</i>	0	600 000.00
Commentaires: Le déficit (441 089.90) sera couvert par des subventions qui seront versées en 96.		

ZAC-CENTRE VILLAGE BALANCE GENERALE

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<i>Dépenses</i>	0	503 188.89
<i>Recettes</i>	0	662 410.00
Commentaires: L'excédent(+159 221.01) correspond à des travaux engagés en 95 et non terminés		

CCAS (Aide sociale) BALANCE GENERALE

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<i>Dépenses</i>	13 496.54	0
<i>Recettes</i>	16485.39	0
Commentaires: Excédent(2988.85) reporté en 96		

EAU ASSAINISSEMENT BALANCE GENERALE

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	RESULTATS CUMULES
<i>Déficit</i>	312 559.37	-	-
<i>Excédent</i>	-	756 619.38	484 060.01
<i>Report antérieur</i>	-	-	945.00
Commentaires: L'excédent correspond à des travaux prévus en 95 et non réalisés			

COMMUNE DE CUSY BUDGET GENERAL

	BUDGET	REALISE
FONCTIONNEMENT		
<i>Dépenses</i>	4 728 319.00	4 598 768.59
<i>Recettes</i>	4 728 319.00	4 812 599.04
INVESTISSEMENT		
<i>Dépenses</i>	3 473 202.00	3 292 941.39
<i>Recettes</i>	3 473 202.00	3 292 941.39
RESULTAT GLOBAL		
<i>Déficit</i>	-	-
<i>Excédent</i>	-	213 830.45
COMMENTAIRES: L'excédent correspond à des travaux engagés en 95 et non terminés (Foyer)		

PASSAGE DE LA CHARTE A CUSY : **Jeudi 6 juin.**

Pour célébrer la création du Parc Naturel Régional des Bauges, la charte du Parc sera colportée du 1er au 8 juin par des randonneurs qui se relayeront de commune en commune à partir des quatre "villes-portes" (Chambéry, Aix les Bains, Annecy, Albertville).

L'arrivée de la CHARTE à Cusy aura lieu le jeudi 6 juin, à 18 heures. Elle viendra de Chainaz et repartira le vendredi 7 juin à destination d'Arith.

Voici son itinéraire:

-Jeudi 6 juin:

Départ Chainaz -Moulin à Janin -Traversée sur Gruffy -Passerelle de Cusy -Arrivée (au Foyer Communal de Cusy) à 18h.

-Vendredi 7 juin:

Départ Foyer Communal de Cusy -Montagne de Bange -Les Trois Bornes -Le Mariet -Arrivée Arith à 18h.

Cet événement sera l'occasion pour notre commune de réaffirmer symboliquement son engagement au sein du Parc. Nous vous attendons donc nombreux pour accompagner les randonneurs porteurs de la Charte dans l'intégralité ou sur une partie de l'itinéraire du parcours (...)

**PARC NATUREL
RÉGIONAL
DES BAUGES**



**LES TEMPS
FORTS
DE LA FETE**

LES TEMPS FORTS DE LA FETE (suite)

(...) Des horaires plus précis sur le passage de la Charte vous seront communiqués ultérieurement par voies de presse et d'affiches. (Renseignements: Mairie, tel 50 52 50 48 ou Randonneurs du Chéran: tel 50 52 51 72).

Toute la population, les associations, les enfants des écoles de notre commune sont conviés à se rendre au foyer communal le jeudi 6 juin à 18h précises pour accueillir la Charte et partager ensuite le verre de l'amitié. L'arrivée finale aura lieu au Châtelard le 8 juin et donnera lieu à

LA GRANDE FETE DU PARC AU
CHATELARD:
samedi 8 et dimanche 9 juin.

-Samedi 8 juin:

A partir de 17h30, arrivée de tous les randonneurs porteurs de la Charte et ouverture de la fête du Parc.

-Dimanche 9 juin:

A partir de 9 h, tournois d'enfants, forum des associations et partenaires du parc (stands, concours, jeux, vente de produits du terroir, d'art et d'artisanat du Parc), etc.

Pour que notre commune s'embellisse d'année en année, notre
jardinier Anatole vous invite à vous inscrire nombreux au
CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

Coupon à retourner en mairie avant le 30 juin 1996

NOM Prénom:

Adresse précise:

**S'inscrit au concours communal de maisons fleuries
année 1996 (Entourer la catégorie choisie).**

- A) Maison neuve avec jardin**
B) Maison ancienne avec jardin
C) Balcons
D) Décor sur
voie publique (Façades, commerces...)

SIGNATURE:

En échange du coupon, il vous sera délivré un **BON DE REDUCTION DE 10%** ainsi que deux litres d'engrais chez Primiflor (Michel Triquet, horticulteur à Saint Girod, notre partenaire dans cette opération.)



COMPTES ADMINISTRATIFS 1995

Section fonctionnement

Dépenses:

Denrées et fournitures (Ecoles, bureau, bibliothèque)	98 545.63	2.16%
Frais de personnel	720 508.71	15.68%
Impôts et taxes (à l'Etat)	33 346.00	0.72%
Travaux courants et services extérieurs (hors investissement)	285 524.81	6.22%
Participations aux syndicats intercommunaux	597 708.47	13.00%
Allocations et subventions (locales et cantonales)	27 000.00	0.52%
Frais de gestion générale (indemnité, réception, communication)	127 576.94	2.79%
Frais financiers (intérêts des emprunts)	281 002.37	6.13%
Charges antérieures reportées	7 952.27	0.17%
Prélèvement pour dépenses d'investissement	2 419 603.39	52.61%
TOTAL	4 598 768.59	100.00%

Recettes

Produit d'exploitation(redevances O.M.)	187 590.00	3.90%
Produits domaniaux(coupe de bois)	207 412.60	4.31%
Produits financiers (ristourne sur intérêt)	372.27	0.01%
Recouvrements subventions(cantine Héry, Chainaz)	196 115.54	4.07%
Dotation globale de fonctionnement(Etat)	979 245.39	20.35%
Impôts indirects(droits de mutation +EDF)	215 492.39	4.48%
CONTRIBUTIONS DIRECTES (Les 4 TAXES)	1 641 804.00	34.12%
Produits antérieurs	1 384 567.02	28.76%
TOTAL	4 812 599.04	100.00%

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE 213.830.45

Section investissement

Dépenses:

Frais extraordinaires	61 672.00	1.89%
Remboursement d'emprunts(capital)	426 685.98	12.95%
Acquisition de biens et de matériel	591 292.30	17.95%
Travaux de bâtiment et de génie civil	2 053 085.59	62.35%
Participation syndicats	160 205.59	4.86%
TOTAL	3 292 941.30	100.00%

Recettes:

Subventions/Equipement	453 494.00	13.77%
Prélèvement/Recettes Fonctionnement	2 419 603.39	73.47%
Participations(FC TVA+TLE)	286 867.00	8.71%
Acquisitions biens	200.00	0.01%
Recouvrement/Créances	132 777.39	4.04%
TOTAL	3 292 941.39	100.00 %

LES DIFFERENTS DOCUMENTS BUDGETAIRES ANNUELS

1) Le budget primitif:

Voté chaque année pour le 31 mars.
C'est le projet financier pour l'année.
Il faut équilibrer:

- dépenses et recettes de fonctionnement.
- dépenses et recettes d'investissement.

2° Le budget supplémentaire (ou décisions modificatives):

C'est un second budget qui affine les prévisions du budget primitif

3) Le compte administratif:

C'est le bilan financier définitif, tel que nous vous le présentons ici. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réelles de l'année.

4) Le compte de gestion:

C'est le bilan de la gestion communale, exécutée par le percepteur à la demande du maire qui en est l'ordonnateur.

Un contrôle a posteriori est effectué par le représentant de l'Etat (le préfet) et la chambre régionale des comptes.

QUI VOTE LES IMPOTS?

Les services fiscaux décident des bases et de leur actualisation

Les conseils municipaux votent les **taux**.
Base X Taux = Montant de l'impôt

A QUI SONT DESTINES LES IMPOTS LOCAUX?

A la commune	(49%)
Aux syndicats intercommunaux	(14%)
Au département	(28%)
A la région Rhône-Alpes	(9%)

QUE RAPPORTENT LES IMPOTS LOCAUX A CUSY?

(hors allocation compensatoire)

Taxe d'habitation:	485 215.00
Foncier bâti	293 132.00
Foncier non bâti	97 346.00
Taxe professionnelle	611 033.00

COMPARAISON DES TAUX FISCAUX DE LA COMMUNE PAR RAPPORT A LA MOYENNE DU CANTON:

	Cusy	Canton
TAXE H	7,26%	7,83%
FONCIER B	7,26%	9,67%
FONCIER NB	34,08%	40,96%
TAXE PRO	9,86%	11,86%

DOIT-ON AUGMENTER LES IMPOTS LOCAUX?

A cette question tous les contribuables répondront en chœur "non!". Mais la municipalité qui, de son côté, doit faire face à ses obligations de développement a en fait recours à deux solutions:

- L'augmentation des impôts.
- L'emprunt pour les investissements à long terme.

La pression fiscale étant de plus en plus élevée en général, le conseil municipal a décidé une pause dans l'augmentation des impôts locaux. Toutefois l'endettement modéré de la commune nous permet encore de réaliser les investissements prioritaires grâce à l'emprunt dont les taux d'intérêt sont actuellement favorables.